

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

05/05/2023

Date d'affichage

12/05/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 10 mai à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, LEGOUT Séverine, ALEXANDRE Pierre, JALLU Yann, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : GUIBLIN Aline, BOULET Peggy, JOUAUX Laëtitia,

ABSENTS : ROCHELLE Stéphane

POUVOIR : GUIBLIN Aline, donne pouvoir à Pascal HERVÉ, JOUAUX Laëtitia, donne pouvoir à BERTAUX Delphine

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance

N° 06-06-2023 – Vente d'un délaissé communal – Tailleped :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, la délibération du 20 juillet 2022 émettant un avis favorable à l'aliénation d'une portion de chemin municipal d'une superficie de 17m², sous réserve de l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire rappelle le rapport du commissaire enquêteur en précisant que les propriétaires bornant ont été informés du projet de vente et qu'il leur a été demandé de se manifester.

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur, saisi sur ce dossier, en date du 29 septembre 2022 ;

Vu la promesse d'acquisition faite par monsieur Patrick Arnal et Denis Hanifi en date du 31 janvier 2023

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité

Prend acte du rapport du commissaire enquêteur

Décide de vendre, au profit de monsieur Patrick Arnal et monsieur Danis Hanifi, la parcelle mentionnée au document d'arpentage du 03 juillet 2007 sous la référence U située au nord de la parcelle cadastrée section F n°2205 d'une superficie de 17m²

Fixe le prix de vente à 1,5€/m², soit 25,50€ pour cette parcelle, net vendeur

Précise que la vente est conditionnée à la signature de l'acte notarié et au paiement du prix de vente susmentionné

Précise que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

